

## Veille internationale

### Chili

Le gouvernement de Michelle Bachelet propose un projet de loi sur les retraites visant à créer un organisme autonome de gestion des retraites, à modifier le cadre réglementaire du fonctionnement des caisses de retraites et à ajouter une contribution des employeurs à l'épargne des travailleurs équivalente à 5 % de leur salaire. De ce 5 %, 3 % seront versés dans un compte personnel du travailleur et les 2 % restants contribueront à améliorer la situation des retraités actuels et futurs. Ils serviront aussi à créer un fonds pour les femmes qui décident volontairement de reporter l'âge de la retraite, qui est actuellement de 60 ans.

<http://www.cutchile.cl/2017/09/05/mintrab-expuso-ante-el-cdn-de-la-cut-proyecto-de-ley-reforma-sistema-de-pensiones/>

### France

La France et le Canada ont signé un accord bilatéral de sécurité sociale entrant en vigueur le premier août dernier. Ce nouvel accord cherche à actualiser le précédent conclu en 1979 pour tenir compte des évolutions législatives dans les deux États concernant la protection sociale des salariés et retraités. Par rapport aux dispositions relatives aux retraites, les prestations, rentes et allocations au décès acquises ne peuvent subir de réduction du seul fait que le bénéficiaire réside sur un territoire autre que celui dans lequel il a cotisé. L'accord ne contient aucune disposition de coordination pour les branches maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles.

<http://www.treaty-accord.gc.ca/text-texte.aspx?lang=fra&id=102175>

### Japon

Le gouvernement japonais a modifié sa politique concernant la durée de travail nécessaire aux ressortissants étrangers pour toucher les pensions de vieillesse. En effet, depuis août 2017, les travailleurs provenant de pays avec lesquels le Japon n'a pas d'entente bilatérale sur la protection sociale, comme le Québec, sont éligibles aux pensions de vieillesse s'ils ont cotisé à l'un des régimes pendant au moins 10 ans. Précédemment, il fallait avoir cotisé pendant 25 ans pour bénéficier des pensions de vieillesse de l'État japonais.

<http://www.nenkin.go.jp/international/english/index.files/leaflet.pdf>

## Suisse

Les Suisses ont refusé à 52,7 % la réforme de la « Prévoyance vieillesse 2020 » proposée par le ministre socialiste Alain Berset lors de la dernière journée référendaire. Les partis de droite ont rejeté cette réforme parce qu'elle introduisait une augmentation des rentes du premier pilier de 70 francs par mois pour tous les jeunes retraités. Les partis de gauche, quant à eux, l'ont rejetée parce qu'elle proposait d'augmenter d'une année l'âge de la retraite pour les femmes, de hausser les cotisations des employés et des employeurs et de diminuer les rentes provenant du deuxième pilier. Une augmentation de la taxe à la consommation était également prévue pour financer les retraites.

<https://www.swissinfo.ch/fre/economie/votation-du-24-septembre-vers-un--non--%C3%A0-la-grande-r%C3%A9forme-des-retraites/43536602>

<https://www.letemps.ch/suisse/2017/08/24/comprendre-reforme-retraites-1>